Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/05/2024

Département de Loire Atlantique	République Française
COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON	CONSEIL du 23 MAI 2024 Délibération n° 11 23-05-2024
2, Bd de la Loire – 44260 SAVENAY	Date de convocation : 17/05/2024 Lieu de la séance : La Chapelle-Launay Date de la séance : 23/05/2024
Présents: Messieurs: A. LE BORGNE, D. GUILLE, T. GADAIS, M. GUILLARD, P. MARTIN, P. BRIAND, R. NICOLEAU, Y. TAILLANDIER, A. FARCY, M. MEZARD, F. MOREAU, P. CORBEL, J. TATARD Mesdames: V. BARILLAU, P. CORMERAIS, N. FLAURAUD, S. MAURE, M. LEJEUNE, V. GAUTIER, C. SACHOT, M. VANDEN BRUGGE, I. LE BELLEGO, P. CHABAUD Absents excusés ayant donné procuration à:	Nombre de membres en exercice : 36 Quorum = 19 Nombre de conseillers présents : 23 Procurations : 9 Nombre de votants : 32 Absents : 4
R. GUYON pouvoir à V. BARILLAU S. PASCO pouvoir à P. MARTIN C. TRAMIER pouvoir à M. GUILLARD D. HARIOT pouvoir à M. LEJEUNE JP. BLANC pouvoir à R. NICOLEAU H. COUTELLER pouvoir à A. LE BORGNE E. LE QUENVEN pouvoir à A. FARCY J. LERAY pouvoir à N. FLAURAUD S. HALLIEN-LANIO pouvoir à J. TATARD	Présidence : R. NICOLEAU Secrétaire de séance : M. GUILLARD Rapporteur : V. GAUTIER
Absents excusés: JL. THAUVIN M. GALLERAND A. JOGUET C. PETER	

CONVENTION DE PARTENARIAT 2024 ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'OUVRE BOÎTES

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Coopérative d'Activité et d'Emploi « Ouvre-Boites », Pôle de Saint-Nazaire, réalisera des réunions d'information et des animations auprès d'un public de porteurs de projets de création d'activités et d'entrepreneurs.

Il a été convenu que 4 réunions d'information collectives seront assurées sur la Communauté de communes Estuaire et Sillon, 2 à Savenay et 2 à Saint-Etienne-de-Montluc, au bénéfice de porteurs de projets du territoire ou souhaitant s'installer sur le territoire d'Estuaire et Sillon.

3 animations à destination des entrepreneurs du territoire seront également proposées (accompagnements individuels, temps d'interconnaissance ou animations entre pairs).

Dans ce cadre, il est proposé de verser une subvention de 1 500 euros à l'Ouvre-Boîtes.

CONCLUSION

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ◆ DE VERSER au titre de l'exercice 2024 une subvention à l'Ouvre-Boîtes de 1 500 euros,
- ◆ DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget 2024,
- ◆ D'AUTORISER le Président à signer la convention de partenariat avec l'Ouvre-Boîtes 44 dont un exemplaire est annexé à la présente délibération,
- ◆ D'AUTORISER le Président à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait le 24 mai 2024

Michel GUILLARD Secrétaire de séance Rémy NICOLEAU Président

APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE LE : 2 7 MAI 2024